

Appel à projets: œuvre d'art VIPA sur le site du Centre de services local Eureka à Wemmel

1. Objectif de la mission

Dans le cadre de la réalisation de sa nouvelle infrastructure avec le soutien du VIPA, le fonds flamand d'infrastructure pour les matières personnalisables, le Centre de services local Eureka souhaite faire réaliser une œuvre d'art qualitative et durable afin de l'intégrer à son site du n° 49 de l'avenue J. De Ridder à Wemmel. Cette œuvre d'art devra:

- renforcer l'identité du Centre de services local;
- contribuer au cachet du site et à l'expérience de ses utilisateurs;
- jouer la carte de la cohésion, de la rencontre et de l'inclusion;
- entrer explicitement en dialogue avec le contexte spatial, architectural et paysager.

Le budget disponible pour la conception, la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art s'élève à 19.373,30 € (tout compris).

2. Contexte

Cette mission artistique s'inspire de la mission centrale du Centre de services local en sa qualité de lieu de rencontre ouvert et accessible axé sur la cohésion, la participation et l'inclusion. Le Centre de services local s'adresse tout particulièrement aux personnes âgées, aux aidants proches et aux groupes cibles vulnérables, mais est en même temps ouvert à une communauté aussi vaste que diverse.

Le Centre de services local organise toutes sortes d'activités en s'attendant notamment à y impliquer le quartier, fournit des informations et offre des services. Il permet à ses visiteurs de rester actifs et de se créer un réseau social dans et avec leur proche entourage.

Le bénévolat est la pierre angulaire du fonctionnement.

En résumé, le Centre de services local incarne:

- la rencontre et la cohésion;
- l'accessibilité pour tous;
- une attention particulière pour les personnes âgées, les aidants proches et les groupes cibles vulnérables;
- la promotion de la cohésion sociale et de la participation.

L'œuvre d'art devra être un reflet moderne et reconnaissable de ces valeurs.

3. Critères

Il est important de tenir compte des critères généraux suivants:

- Le lieu choisi:
L'œuvre d'art sera réalisée à proximité immédiate du Centre de services local, plus précisément dans les espaces intérieurs accessibles au public (à l'exclusion des zones où elle pourrait mettre en péril la sécurité ou l'accessibilité) ou dans l'espace extérieur du parc compris entre le Foyer, la crèche et les appartements pour personnes âgées.
- Le budget:
Le budget disponible pour la conception, la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art s'élève à 19.373,30 € (tout compris).

- Le matériel:
Sculpture, peinture murale, poème... toutes les formes d'œuvres d'art sont envisageables compte tenu du lieu choisi.

Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants:

- Qualité artistique et originalité (max. 15 points)
La mesure dans laquelle la proposition témoigne d'une vision artistique pertinente, de créativité et d'originalité.
- Cohérence avec la vision et le contexte (max. 30 points)
La pertinence et la cohérence de la proposition à l'égard de la vision exposée et du contexte spécifique du lieu ou de la mission.
- Intégration spatiale et architecturale (max. 15 points)
La qualité de l'intégration de l'œuvre dans l'architecture et l'espace existants, et l'attention accordée à l'échelle, à la matérialité et à l'expérience offerte.
- Faisabilité (technique et financière) (max. 20 points)
La faisabilité réaliste du projet, tant sur le plan technique qu'à l'égard du budget avancé.
- Durabilité et entretien (max. 15 points)
L'attention portée à la durabilité des matériaux et des techniques ainsi qu'à la faisabilité de l'entretien à long terme.
- Éventuelle plus-value en termes de participation ou de cohésion (5 points)
La mesure dans laquelle la proposition mise sur l'implication des utilisateurs ou des résidents et contribue à l'interaction sociale ou à la cohésion.

Chaque critère est évalué sur une échelle de 0 à 5, après quoi ce score est converti selon une règle de 3 en fonction de la pondération maximale.

Echelle (pour chaque critère):

- 5 = excellent
- 4 = très bien
- 3 = bien
- 2 = moyen
- 1 = faible
- 0 = très faible

La pondération totale des critères de sélection est de 100 points.

4. Timing

La procédure de sélection se déroulera selon le planning suivant:

- Première réunion de la commission de sélection/lancement de l'appel: 2 juillet 2026
- Possibilité de visiter le site le 13 juillet ou le 24 juillet, sur rendez-vous (voir le point 6.3 Modalités de soumission)
- Introduction des candidatures: le 19 août 2026 au plus tard
- Etablissement de la shortlist: 20 août - 27 août 2026
- Proclamation des candidats sélectionnés: 28 août 2026
- Elaboration des propositions: 28 août - 30 septembre 2026
- Présentation à la commission de sélection: 9 octobre 2026
 - Premier candidat: 19h
 - Deuxième candidat: 19h30
 - Troisième candidat: 20h
- Sélection définitive de l'artiste: 15 octobre 2026

Phase de réalisation et période tampon:

- Phase de réalisation: 15 octobre - 31 décembre 2026 (en concertation avec le maître d'ouvrage)
- Période tampon (circonstances imprévues, finitions et optimisation technique): 1^{er} janvier - 15 janvier 2027
- Réception définitive de l'œuvre d'art: 20 janvier 2027 au plus tard
- Inauguration de l'œuvre d'art avec réception et discours du président du CPAS dans le courant de 2027

La période tampon a été prévue pour faire face aux circonstances imprévues comme les retards de livraison ou les conditions atmosphériques, et pour procéder aux adaptations techniques, aux contrôles de sécurité et à l'installation.

5. Procédure de sélection

La sélection de l'artiste se déroule en deux phases:

Phase 1: Sélection sur la base de la candidature

Une shortlist de trois candidats est établie sur la base des dossiers introduits. Il est pour ce faire tenu compte:

- de la qualité artistique et de l'originalité de l'œuvre;
- de l'expérience pertinente dans le domaine de l'art dans l'espace public et/ou le contexte des soins de santé;
- de l'affinité avec la thématique et le groupe cible;
- de la faisabilité du projet et de l'expertise technique.

Phase 2: Sélection sur la base des propositions

Les trois candidats sélectionnés sont invités à introduire une proposition développée.

Ces propositions sont évaluées sur la base des critères de sélection susmentionnés (voir le point 3), ainsi que:

- de la transposition concrète des principes énoncés;
- de la mesure dans laquelle la proposition tient compte des utilisateurs et de l'environnement;
- de l'impact spatial et de la visibilité.

La commission de sélection, qui est composée de bénévoles et de collaborateurs du Centre de services local, de membres du conseil de la culture et de la bibliothèque, d'experts artistiques de l'Académie communale et d'experts artistiques externes, opère le choix définitif et en fait part au Bureau permanent.

Les trois candidats qui prennent part à la phase 2 perçoivent une indemnité de 500 € (tout compris) pour l'élaboration de leur proposition.

6. Conditions de soumission

6.1 Phase des candidatures (phase 1)

Les artistes intéressés introduisent un dossier numérique contenant:

- un curriculum vitae;
- un portfolio de créations pertinentes et récentes;
- une motivation exposant l'intérêt de l'artiste pour ce projet;
- (en option) des références de projets similaires.

6.2 Phase de conception (phase 2 – uniquement pour les candidats sélectionnés)

Il est demandé aux artistes sélectionnés d'introduire une proposition développée incluant:

- une note conceptuelle;
- du matériel visuel (croquis, plans, rendus ou maquette);
- une explication de l'intégration au site;
- une description technique (matériaux, finition, entretien);
- une estimation détaillée du budget.

6.3 Modalités de soumission

- Les dossiers sont introduits sous forme numérique à l'adresse eureka@wemmel.be.
- En mentionnant en référence: 'Kunstintegratie LDC Eureka – VIPA-project'.
- Les fichiers seront de préférence compilés en un seul document PDF.
- Personne de contact: Sofie De Velder, directrice du Centre de services local Eureka - maître d'ouvrage - sofie.develder@wemmel.be - 02 462 18 01

6.4 Conditions générales

- Les dossiers incomplets ou introduits tardivement ne seront pas retenus.
- En introduisant un dossier, le candidat marque son accord sur les conditions du présent appel à projets.
- Le budget total du projet de 19.373,30 € (tout compris) ne peut pas être dépassé.
- Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne sélectionner aucune proposition si les propositions soumises ne répondent pas suffisamment aux attentes.
- La décision de la commission de sélection est irrévocable et ne peut faire l'objet d'aucun recours.
- Si l'artiste sélectionné ne respecte pas les conditions imposées ou ses obligations contractuelles, le maître d'ouvrage pourra prendre après mise en demeure les mesures appropriées, dont la cessation de la collaboration, la réclamation des avances déjà versées, la réclamation d'une indemnisation et/ou l'exclusion de toute participation ultérieure si la loi l'autorise.

7. Conformité aux directives du VIPA

Cette mission artistique cadre dans la réglementation et les objectifs du Vlaams Infrastructuurfonds

voor Persoonsgebonden Aangelegenheden (le VIPA, le fonds flamand d'infrastructure pour les matières personnalisables) en matière d'intégration d'œuvres d'art.

Le maître d'ouvrage s'engage à organiser cette mission selon les principes:

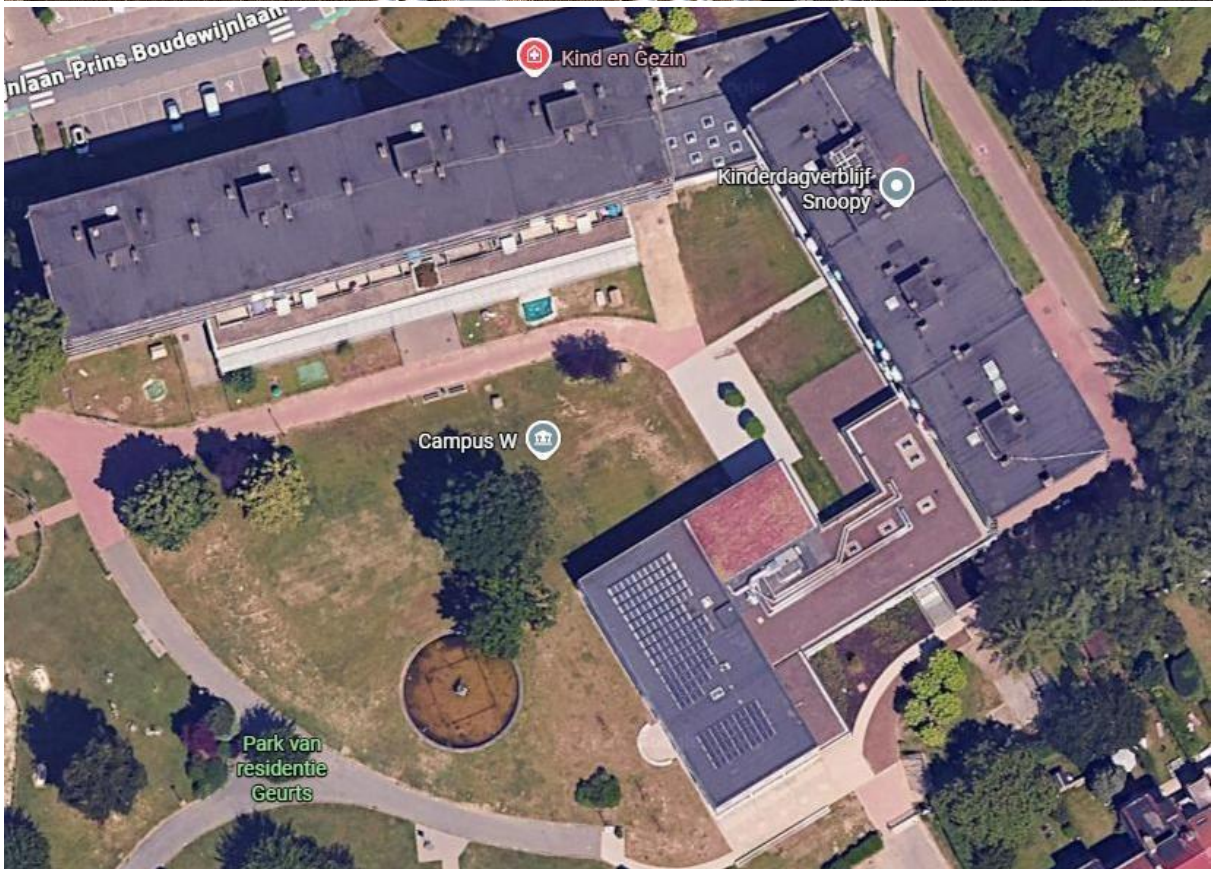
- de la transparence et de l'égalité des chances pour tous les artistes candidats;
- d'une procédure de sélection soignée et objective reposant sur des critères d'évaluation clairs;
- de la réalisation d'une œuvre d'art qualitative, durable et adaptée au contexte;
- du respect des conditions budgétaires et fonctionnelles fixées.

La procédure appliquée, qui inclut un appel à projets, l'établissement d'une shortlist et une phase de conception, est conforme aux bonnes pratiques d'usage pour l'intégration d'œuvres d'art dans les projets du VIPA.

8. Photos du Campus







Le bâtiment du haut abrite des appartements pour personnes âgées et, au rez-de-chaussée, la crèche Snoopy (contrairement à ce qui est indiqué sur la photo, cette dernière ne se trouve pas à droite). Le bâtiment de droite abrite des appartements pour personnes âgées et, au rez-de-chaussée, le restaurant, la cantine du personnel et des bureaux. Le bâtiment au bas de la photo est le Centre de services local avec son lieu de rencontre – le Foyer –, des bureaux, l'accueil, la bibliothèque et le service social du CPAS.